VILLE de CHELLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 FEVRIER 1976

DÉLIBÉRATION

Millésime 76 N° de page 24

Pour le Sous-Préfet et par délégation
Le Secrétaire en Chef
Bernard DAUCHEZ

n° 19 - RENOVATION URBAINE - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU JARDIN PUBLIC.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission Plénière,
Vu la promesse souscrite par la S.E.S.M. le premier Février 1976,
Décide l'acquisition par la Ville d'un terrain appartenant à la S.E.S.M. et situé dans le périmètre de la rénovation urbaine, qui doit servir d'assiette à un jardin public :

- parcelle cadastrée section AX 646 - d'une contenance cadastrale de 5.522 mètres carrés.

Décide de réaliser cette acquisition au prix global de 2.112.000 F, prix de revient figurant au bilan de l'opération de Rénovation Urbaine,
Dit que la dépense correspondante est comprise dans la participation communale à l'opération de rénovation urbaine,
Sollicite la déclaration d'utilité publique de cette acquisition.

---

lerger-Levrault, Nancy (A).